

# Safety First : l'exemple de la volaille

Les sous-produits d'abattage C3, non utilisés comme denrées alimentaires (pour des raisons commerciales, par ex.), servent à l'obtention de protéines animales de haute qualité.

Pour que ces protéines puissent être utilisées dans l'alimentation des animaux de rente, elles doivent faire l'objet de restrictions et de contrôles répétés.

